

**MAZARS**

**Fédération Française des Equipes Saint  
Vincent**

Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les Comptes Annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2017

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

# **Fédération Française des Equipes Saint Vincent**

Siège social : 67, rue de Sèvres - 75006 Paris  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
N° Siret : 484 286 213 00011

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2017

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Membres de la Fédération Française des Equipes Saint Vincent,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Équipes Saint Vincent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

L'annexe aux comptes annuels, ainsi que le rapport financier, relatent un certain nombre de changements apportés en vue d'atteindre une image plus pertinente du résultat et des fonds propres de la fédération : identification du composant « Terrain » des actifs immobiliers, reclassement en fonds associatifs des produits de legs anciens, reprise de la provision pour congrès.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

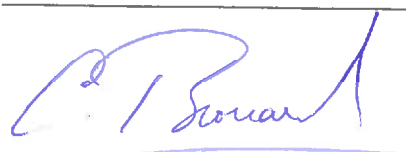
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Paris La Défense, le 28 mars 2018*

Le commissaire aux comptes

MAZARS



CYRILLE BROUARD

## ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	12 348,01	11 596,01	752,00	752,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	368 945,00		368 945,00	
Constructions	850 252,57	537 792,15	312 460,42	495 323,50
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 021 525,96	647 899,96	373 626,00	102 246,42
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				10 209,54
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	472 627,43		472 627,43	507 241,31
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 253,84		2 253,84	2 253,84
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 727 952,81</b>	<b>1 197 288,12</b>	<b>1 530 664,69</b>	<b>1 118 026,61</b>
Comptes de liaison				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 842,93		2 842,93	2 673,63
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	3 388,98		3 388,98	17 353,63
Valeurs mobilières de placement	689 717,90		689 717,90	620 458,04
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	295 159,79		295 159,79	502 482,31
Charges constatées d'avance (3)	1 856,00		1 856,00	7 567,48
<b>TOTAL (II)</b>	<b>992 965,60</b>		<b>992 965,60</b>	<b>1 150 535,09</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 720 918,41</b>	<b>1 197 288,12</b>	<b>2 523 630,29</b>	<b>2 268 561,70</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



## BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2017	31/12/2016
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise		1 506 771,84	1 348 363,44
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>		1 506 771,84	1 348 363,44
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles		3 048,98	3 048,98
Réserves réglementées		359 433,49	359 433,49
Autres réserves		8 446,47	8 446,47
Report à nouveau		- 290 068,14	- 347 080,31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>		- 47 874,76	- 163 242,14
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		293 978,05	158 408,40
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>1 833 735,93</b>	<b>1 367 378,33</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		5 062,00	73 341,00
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>5 062,00</b>	<b>73 341,00</b>
<b>FONDS DEBIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			184 722,96
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>		<b>184 722,96</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 728,45	24 076,17
Dettes fiscales et sociales		9 730,55	22 995,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		658 373,36	594 956,24
Produits constatés d'avance (1)			1 091,15
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>684 832,36</b>	<b>643 119,41</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>2 523 630,29</b>	<b>2 268 561,70</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		684 832,36	643 119,41
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## COMpte DE RESULTAT

Euros

		31/12/2017	31/12/2016
		Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services		20 164,39	19 001,15
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>20 164,39</b>	<b>19 001,15</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		74 331,00	74 331,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		87 901,63	6 822,38
Collectes			
Cotisations		35 150,00	35 697,00
Autres produits		0,76	10,57
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>(I)</b>	<b>217 547,78</b>	<b>135 862,10</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		207 384,58	158 807,55
Impôts, taxes et versements assimilés		11 322,00	11 314,63
Salaires et traitements		49 985,13	56 980,97
Charges sociales		22 174,60	25 310,08
Autres charges de personnel		- 463,29	165,81
Dotations aux amortissements sur immobilisations		64 158,49	79 422,41
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			1 517,00
Dotations aux provisions pour risques et charges			22 000,00
Autres charges		3,08	1 206,09
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>(II)</b>	<b>354 564,59</b>	<b>356 724,54</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(I-II)</b>	<b>- 137 016,81</b>	<b>- 220 862,44</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Excédent attribué ou déficit transféré	<b>(III)</b>		2 861,18
Déficit supporté ou excédent transféré	<b>(IV)</b>	3 217,66	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		9 935,17	15 992,22
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(V)</b>	<b>9 935,17</b>	<b>15 992,22</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(VI)</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(V-VI)</b>	<b>9 935,17</b>	<b>15 992,22</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>- 130 299,30</b>	<b>- 202 009,04</b>

## COMPTES DE RESULTAT

		Euros	
		31/12/2017	31/12/2016
		Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		338 848,09	232 278,46
Sur opérations en capital		6 141,48	2 181,40
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(VII)</b>	<b>344 989,57</b>	<b>234 459,86</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion		147 821,26	9 555,00
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(VIII)</b>	<b>147 821,26</b>	<b>9 555,00</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(VII-VIII)</b>	<b>197 168,31</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>(IX)</b>	506,00	1 415,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>(I+III+V+VII)</b>	<b>572 472,52</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>(II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>367 694,54</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		<b>66 363,01</b>	<b>21 480,82</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		114 237,77	184 722,96
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>- 47 874,76</b>	<b>- 163 242,14</b>
<i>(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>			
<i>(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier</i>			
<i>    dont redevances sur crédit-bail immobilier</i>			
<i>(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			
<i>(4) dont produits concernant des entreprises liées</i>			
<i>(5) dont intérêts concernant des entreprises liées</i>			
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>			
<b>Charges</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

**FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT**

**ANNEXE**

**31 DECEMBRE 2017**

## **1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable CRC 99-01 du 16 février 1999.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux principes de bases suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, notamment :

- Le Plan Comptable Général des associations réécrit ;
- Le règlement n° 99-01 du CRC
- Le règlement n° 2008-12 du CRC relatif au compte d'emploi des ressources provenant de la générosité du public.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

# FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Inauguration et mise en service de la Maison d'ANTIBES, le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. (Règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires).

## FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Site internet	5 ans
- Constructions	de 20 à 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Matériel de bureau et informatique, Mobilier	de 3 à 5 ans

Au cours de cet exercice, les terrains ont été séparés des constructions et classés dans un compte séparé.

Le compte terrains a ainsi été créé pour une valeur brute de 368 945 Euros (valeur historique estimée), non amortie.

Les reprises d'amortissements sur constructions générées par ce reclassement ont été de 220 254,31 Euros et le produit a été comptabilisé dans le compte « Report à nouveau », puisqu'il s'agit d'un changement de méthode comptable.  
(C'est à dire les capitaux propres de la Fédération)

Les travaux d'aménagement de la maison d'ANTIBES ont été comptabilisés en constructions pour un montant de 298 960,73 Euros, au 1<sup>er</sup> octobre 2017 et amortis linéairement sur 15 ans.

Dans le même temps, le fonds dédié aux travaux de la Maison d'ANTIBES, a été reclassé en subvention d'investissement pour le même montant, à savoir 298 960,73 Euros, et repris en résultat, linéairement sur 15 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement relatives aux engagements à long terme à l'adresse des équipes sont comptabilisées en immobilisations financières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **SUBVENTION DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE**

En ce qui concerne la subvention 2017, application de la convention en vigueur pour 2016-2018.

## **FONDS ASSOCIATIF**

Le fonds associatif sans droit de reprise s'élève à 1 509 821 Euros.

Il a été augmenté de 158 408 Euros, par réaffectation du compte Legs.

Cette décision fait suite à différentes recherches opérées les années passées sur l'origine des comptes legs. Ce reclassement était aussi une demande du Commissaire aux comptes de la Fédération.

## **LEGS**

Le compte Legs a été soldé sur l'exercice, conséquence de la mesure précédente.



## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute à la clôture de l'exercice (b)
		Virements de poste à poste ou provenant de l'actif circulant	Entrées	Virements de poste à poste ou à destination de l'actif circulant	Sorties	
IMMOBILISATIONS :						
Incorporelles .....	12 348					12 348
.....						
.....						
.....						
	12 348					12 348
Corporelles .....						
Terrains				368.945.....		368 945
Constructions	1 219 198			- 368 945.		850 253
Installations Agencements,	678 774		301 366			980 140
Matériel bureau siège	27 113					27 113
Matériel bureau permanence	2 125					2 125
Mobilier	12 148					12 148
Immobilisations corporelles en cours	10 210.....				10 210.....	0
.....						
	1 949 568		301 366	0	10.210	2 240 724
Financières .....						
.....						
Dépôts équipes	..507241		60 448		95 062	472 627
Prêts aux équipes	0					0
.....Dépôts et cautionnements	2 254					2 254
.....						
.....						
	509 495		60 448		95 062	474 881
<b>TOTAL</b>						
	2 471 411		361 814	0	105 272	2 727 953



## FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

#### EXPLOITATION

Compte représentant 1 856 € au 31 décembre 2017.

Les charges constatées d'avance représentent des charges de l'exercice 2018, sur des factures enregistrées en 2017.

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils étaient constitués par une indemnité d'assurances reçue en 2007, et dont le produit était étalé selon la durée d'amortissement des travaux correspondants (1 091 € au 31 décembre 2016). Ce compte est soldé au 31 décembre 2017.

### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour retraite :

Le principe de détermination est le suivant :

Le calcul tient compte de l'âge des salariés, de leur ancienneté actuelle et à 62 ans, ainsi que d'une probabilité de présence dans la Fédération à 62 ans.

La provision pour retraite a été reprise de 2 279 Euros en 2017 pour passer à 5.062 euros.

Provision Congrès National :

La provision a été intégralement reprise en 2017, suite à une demande du Commissaire aux comptes.

Provision 400<sup>ème</sup> anniversaire :

La provision a été intégralement reprise en 2017, suite à une demande du Commissaire aux comptes.

### DETTES

Hormis les dépôts équipes, classés en dettes à long terme, l'ensemble des dettes de la Fédération sont des dettes court-terme à moins d'un an.

## FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

### FOURNISSEURS : FACTURES NON PARVENUES

Commissaire aux comptes	5 000 €
Expert-comptable	772 €
Copies Toshiba	1 052 €
Divers	946 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 770 €</b>

### PRODUITS A RECEVOIR

Ils sont constitués pour l'essentiel de dons à encaisser.

### RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation qui s'élève à – 140 235 € intègre des frais de gestion courante et les dotations aux amortissements à hauteur de 64 158 €

### RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé des produits de placement de la Fédération.

### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé pour l'essentiel des dons reçus en produits et des dons reversés en charges. Il s'élève à 197,2 K€ en 2017, contre 224,9 K€ en 2016.

**FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT**

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

**subventions de fonctionnement affectées**

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice ( compte 194 ) A	Utilisation au cours de l'exercice ( 7894 ) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées ( 6894 ) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice ( 194 ) D=A-B+C
Subventions	0€	.....	...0€....	.....	0
TOTAL	0€		0€....		0€

**Apports, dons manuels, legs et donations affectées**

Situations	2	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation au cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées Reclassements C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Apports		.....	.....	.....	.....
Sous- total		.....	.....	.....	.....
Dons Manuels		184 723	184 723		0
Sous- total		184 723	184 723		0
Legs et donations		158 408	.....	158 408	0
Sous- total		158 408	.....	158 408	0
TOTAL		343 131	184 723	158 408	0

## FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

### FONDS DEDIES :

Il avait été constitué un fonds dédié à la restauration et l'aménagement de la Maison d'Antibes, pour un montant de 184 723 Euros au 31 décembre 2016.

Ce fonds a été abondé en 2017 et reclassé en subvention d'investissement le 1<sup>er</sup> octobre 2017, avec l'inauguration et la mise en service de la Maison d'Antibes.

### EFFECTIF MOYEN

Deux personnes (ETP)

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagement reçu :

0 Euros

#### Engagement donné :

0 Euros

## **15 – COMPTE d'EMPLOI des RESSOURCES**

Le Compte d'Emploi des Ressources est présenté à la page suivante.

Il a été établi en conformité avec le règlement CRC 2008-12. Il appelle les précisions suivantes :

### **15-1 Définition des missions sociales**

Les missions sociales sont définies par les articles des statuts consacrés à l'objet et aux moyens d'action du fonds et notamment:

- soutenir et conduire toute activité d'intérêt général et d'assistance à caractère social visant à aider les femmes en difficultés, leurs familles et leurs proches, ainsi qu'auprès du grand public ;
- soutenir les projets qui correspondent le mieux à l'action des équipières,
- financer ou organiser des colloques, congrès, séminaires, formations en rapport avec l'objet ;
- éditer des ouvrages et documents d'information.

### **15-2 Répartition des charges entre les trois grandes catégories de dépenses**

Les dépenses ont été soit affectées directement, soit en fonction de la répartition des temps précisés par la Direction Générale en 2017.

### **15-3 Règles d'affectation des différentes ressources aux financements des charges**

La majorité des financements de l'exercice 2017, provient de dons des équipes, de contributions versées par des fondations ainsi que par une subvention publique (DG Cohésion Sociale du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

Les dons des particuliers ont prioritairement été affectés au financement des missions sociales.

### **15-4 Valorisation du bénévolat**

Le bénévolat correspond principalement à la contribution du Bureau et du Conseil d'Administration. Il a été valorisé en fonction des données des contrats de travail pour des postes équivalents et des charges patronales induites.

Il a été réparti entre les trois grandes catégories de dépenses, de la même façon que les rémunérations et charges décaissées, en fonction de la répartition du temps de travail évaluée au titre de 2017 par la Direction.

EMPLOIS	Emploi de 2016 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2016 = compte de résultat	Solui des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
<b>1. - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		
1.1 - Réalisés en France - Actions réalisées directement - Versement à un organisme centrale ou d'autre organismes	576 909	8 828	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	134 775	134 775
1.2 - Réalisés à l'étranger - Actions réalisées directement - Versement à un organisme centrale ou d'autre organismes	576 909	8 828	1.1 - Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Dons et autres libéralités non affectés - Dons et autres libéralités affectés	8 828 8 828 125 947	8 828 8 828 125 947
<b>2. - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	18 028	0	1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	18 028				
2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3 - Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3. - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	25 410		2 - AUTRES FONDS PRIVES	285 152	
			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	74 331	
			4 - AUTRES PRODUITS (1)	9 936	
		8 828			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	620 347		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	504 194	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	0		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	68 279	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	0	
<b>EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	0		<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	620 347		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	47 875	
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		125 947	<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	620 347	134 775
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements d'immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		134 775	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		134 775
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>SOLDES DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		0
Missions sociales	583 362		<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Frais de recherche de fonds	18 227		Bénévolat	391 986	
Frais de fonctionnement des autres charges	25 690		Prestations en nature	82 810	
<b>Total</b>	<b>627 178</b>		Dons en nature	152 382	
			<b>Total</b>	<b>627 178</b>	